



TERMES ET CONDITIONS DU CONCOURS 2018 (pour calendrier 2019)

Toute participation au concours sous-entend l'acceptation des termes et conditions ci-dessous.

Critères d'admissibilité

- Être résident et/ou propriétaire à Saint-Alexis-des-Monts et âgé de 14 ans et plus.
Note : *un maximum de deux (2) participants résidant à la même adresse sera accepté.*
- Les dirigeants, employés, élus municipaux et représentants de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts ou de toute entreprise participante à l'événement, leur agence de publicité et de promotion, leur conjoint légal ou de fait durant ce concours ou au moment du tirage ne pourront participer au tirage du grand prix. Bien qu'elles ne puissent participer au tirage du grand prix, ces personnes sont autorisées à soumettre des photos.
- Soumettre un maximum de cinq (5) photos numériques et ce, avant le **24 août 2018**.
- Autoriser la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts à utiliser les photos dans le calendrier municipal et/ou autres outils de communication (publications, site Internet, médias sociaux, enseignes électroniques, etc.) et articles promotionnels, et ce, sans rémunération.

Règlements

- Chaque photo soumise doit respecter les **conditions** suivantes :
 - Être en format horizontal (paysage).
 - Être prise sur le territoire de la municipalité et pouvoir identifier cet endroit.
 - Avoir plus de 300 ppp (ou dpi) lorsque mise au format lettre de 8 ½" x 11" ou un équivalent de taille en pixel de 2396 X 3198
 - Posséder une version numérique en format JPG ou TIFF d'une taille supérieure à 3 Mo (3000 ko)

IMPORTANT

- Toute photo possédant l'une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous sera automatiquement **rejetée** :
 - Format papier seulement (pas de version numérique)
 - Prise à l'extérieur de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
 - Montrant une ou des personnes (reconnaissables) dont nous n'avons pas l'autorisation signée
 - Moins de 300 ppp (ou dpi) au format lettre de 8 ½" x 11"
 - Taille inférieure à 3 Mo (3000 ko)
 - Comportant du texte ou une date sur l'image



Concours de
photographies Calendrier
municipal 2018

Gagnants et prix à gagner

- Le nom des gagnants seront dévoilés par le biais du Stalexique de décembre 2018.
- Parmi les photos qui auront été sélectionnées pour le calendrier, une remise de prix sera effectuée de la façon suivante :
 - 1^{er} prix : Chèque de 300 \$
 - 2^e prix : Chèque de 200 \$
 - 3^e prix : Chèque de 100 \$